

Subventions pour les besoins des élèves 2016- 2017

INFORMATION TECHNIQUE

24 mars 2016

Objectif

- Fournir aux conseils scolaires et aux autres intervenantes et intervenants clés un aperçu des changements apportés aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2016-2017.
- Principaux changements
 - Conventions collectives, notamment les modifications aux SBE 2015-2016
 - Mise à jour pour l'équité en éducation, notamment le financement de postes de responsables de l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans chaque conseil scolaire.
 - Propositions de modification au Règlement de l'Ontario 444/98 (Aliénation de biens immeubles excédentaires)
 - Suivi de l'évolution des coûts
 - Responsabilité

NOTEZ que les propositions et plans décrits dans la présentation ne prendront effet que si des règlements en ce sens sont établis par la lieutenante-gouverneure en conseil en vertu de l'article 234 de la *Loi sur l'éducation*, ce qui n'a pas encore été fait. Le contenu de la présentation est donc conditionnel à l'adoption de règlements de cet ordre.

Aperçu des SBE 2016-2017

- L'Ontario continue d'accroître ses **investissements** dans son système d'éducation public : en 2016-2017, les SBE devraient atteindre 22,9 G\$, soit une moyenne de 11 709 \$ par élève.
- Nouvelle priorité sur le financement qui assure **l'équité en éducation**, un des grands objectifs de la vision renouvelée de l'éducation en Ontario.
- Les SBE servent aussi à trouver des moyens d'**améliorer** les mécanismes de financement du système d'éducation de l'Ontario.

Ce que financent les SBE

- **Classes** (12,7 G\$)
- **Écoles** (3,8 G\$)
- **Priorités particulières** (4,1 G\$)
- **Gestion locale** (2,2 G\$)

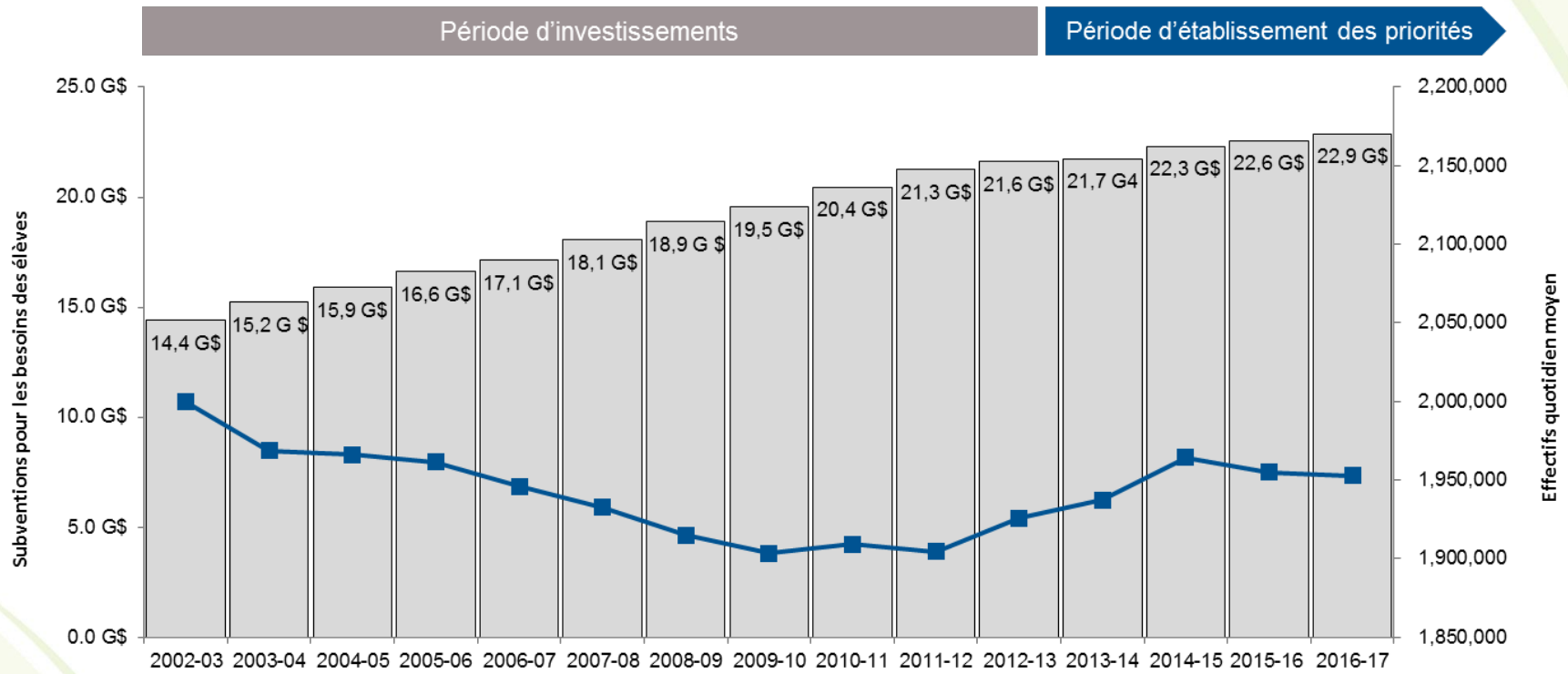
Objectifs visés par les SBE

- **Atteindre l'excellence**
- **Assurer l'équité**
- **Promouvoir le bien-être**
- **Rehausser la confiance du public**

Aperçu des SBE 2016-2017 (suite)

Prévisions des SBE par année scolaire	Prévisions 2015-2016	Prévisions 2016-2017
Effectif (effectif quotidien moyen)		
Effectif total	1 954 803	1 952 756
<i>Évolution (effectif quotidien moyen)</i>		(2 046)
<i>Évolution (%)</i>		(0,1 %)
SBE		
Financement total (M\$)	22 571	22 864
<i>Évolution (M\$)</i>		293
<i>Évolution (%)</i>		1,3 %
Par élève		
Financement total par élève (\$)	11 546	11 709
<i>Évolution (\$)</i>		162
<i>Évolution (%)</i>		1,4 %

Contexte Historique



Amélioration des résultats

- Taux d'obtention de diplôme : 68 % en 2004 → 84 % en 2014
- Atteinte des normes en littératie et en numératie : 56 % en 2004 → 72 % en 2014.

Lancement et mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJETP)

Services de garde d'enfants intégrés à EDU

Publication d'*Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*

N.B. : Pour que l'on puisse facilement comparer les chiffres d'une année à l'autre, nous avons ajouté le financement et l'effectif du PAJETP (qui ne faisait auparavant pas partie des SBE) aux totaux des SBE des années précédentes.

Discussions sur le financement 2016-2017

- Les SBE 2016-2017 reflètent la discussion approfondie engagée avec les conseils scolaires et un vaste éventail d'intervenants en éducation sur les politiques, les programmes et l'expertise financière.
- Les discussions engagées à l'automne 2015 portaient notamment sur les allocations de fonds qui favorisent un **apprentissage équitable pour tous les élèves**.
 - Participation pour la première fois, de partenaires en éducation chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
 - Un résumé de ces discussions se trouve sur le site Web du Ministère.
- Le Ministère participera au printemps 2016 à des conseils régionaux de l'éducation visant à fournir des renseignements supplémentaires sur les SBE 2016-2017 et se penchera sur les obstacles actuels et futurs.

1. Mise en œuvre de l'entente- cadre sur les conventions collectives

Mise à jour des SBE 2015-2016

- **Paieement forfaitaire** ponctuel.
- **Rétablissement de la progression dans la grille salariale**, rétroactif au 1^{er} septembre 2015.
- **Plans de congés acquis** (conseils scolaires catholiques de langue anglaise ou française uniquement).
- **Récupération des fonds inutilisés** pour l'initiative liée aux communautés d'apprentissage professionnel (conseils scolaires de langue française uniquement).

Veillez noter qu'aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les fonds consacrés aux salaires des directions d'école et des directions adjointes, étant donné que les discussions concernant leurs conditions d'emploi à l'échelle de la province sont toujours en cours.

Changements liés à l'effectif en 2016-2017

Hausses salariales

- Financées par une augmentation de 1,25 % des repères salariaux du personnel enseignant et non enseignant pour toute l'année scolaire 2016-2017 (soit l'augmentation négociée de 1 % le 1^{er} septembre, plus celle de 0,5 % le 98^e jour).

Plans de congé acquis

- Même démarche qu'en 2015-2016, mais le Ministère veillera aussi avec tous les conseils scolaires à élaborer des stratégies de promotion du bien-être des employés, de gestion de l'absentéisme et de réduction des coûts connexes.

Refonte des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie et de soins dentaires des employés

La refonte est une initiative de rationalisation majeure qui améliorera la rentabilité et la prestation des avantages sociaux.

Investissements ponctuels

- Contributions provinciales ponctuelles qui serviront à couvrir les frais de démarrage et à créer une réserve de fluctuation des réclamations pour chaque fiducie. Ces contributions seront versées dans le cadre des Subventions pour d'autres programmes d'enseignement (Subventions APE) à compter de l'année scolaire en cours, et le seront jusqu'en 2016-2017.

Financement continu des avantages sociaux par l'entremise des SBE

- Les changements aux méthodes de financement des avantages sociaux par l'entremise des SBE en 2016-2017 ne seront apportés qu'une fois que le processus de collecte des données et de validation (actuellement en cours) aura permis de déterminer les coûts des avantages sociaux pour l'année 2014-2015. D'après les prévisions du Ministère, le processus devrait être terminé avant la fin du mois de juin 2016.

Gratifications de retraite

- En 2015-2016, un montant ponctuel sera versé pour le paiement anticipé des gratifications de retraite, montant qui variera selon la portion qui dépasse le montant financé (au 31 août 2016) pour le conseil.
 - Nous fournirons de plus amples détails sur les modalités de financement après la date limite du 31 août 2016.
 - Le montant ponctuel et le gain comptable unique donneront lieu, à compter de 2016-2017, à une réduction de la portion du passif des gratifications de retraite qui n'est pas financé et que les conseils scolaires doivent amortir chaque année aux fins de conformité.

2. Équité en éducation

Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Poste de responsables dans chaque conseil scolaire

- Tous les conseils recevront un **montant de base** dans le cadre de l'Allocation au titre de la somme par élève, soit 165 520 \$ en 2016-2017 (l'équivalent du repère du salaire et des avantages sociaux des agentes et agents de supervision), **pour soutenir l'application du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit.***

Intégration de l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones dans les SBE

- Pour soutenir le plan d'action du conseil pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits, une partie de la Subvention APE sera transférée au SBE. La méthode de répartition de ces fonds sera semblable à celle utilisée, mais la formule de 2016-2017 accordera une plus grande importance aux volets reposant sur des **données d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones** (soit 40 % à 45 % de l'allocation).

Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits (suite)

Plus grande utilisation des données d'auto-identification dans le cadre des SBE

- Le Ministère continuera de collaborer avec ses partenaires ainsi que des intervenantes et intervenants en éducation autochtones pour **recueillir davantage** de données d'auto-identification et **en accroître l'utilisation** dans le cadre des SBE.

Élèves de la maternelle et du jardin d'enfants

- Les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants **sont admissibles au financement** de l'Allocation au titre du volet Langues autochtones destiné aux élèves du palier élémentaire.

Mise à jour en fonction des données de l'Enquête nationale auprès des ménages et du recensement de 2011

- Le Ministère a analysé les données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 pour savoir si leur qualité suffisait aux fins de mise à jour des volets des SBE.
- Il a donc décidé qu'à compter de 2016-2017, une mise à jour serait mise en œuvre sur trois ans pour les subventions suivantes des SBE :
 - **Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits** : Allocation au titre de la somme par élève (investissement d'environ 4,5 M\$ à la fin de la mise en œuvre).
 - **Subvention pour l'enseignement des langues**
 - Allocation au titre du volet English as a Second Language/English Literacy Development (ESL/ELD) : volet Élèves au Canada;
 - Allocation au titre du volet Actualisation linguistique en français (ALF) : montant par élève.

3. Financement des immobilisations

Mise à jour sur les carrefours communautaires : modifications au Règlement de l'Ontario 444/98

- La province amorcera l'application des recommandations énoncées dans le document **Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action** dans l'optique d'éliminer les obstacles au regroupement des services et d'offrir des mesures de soutien à cet effet, le tout afin de mieux servir les Ontariennes et Ontariens.
- Le Ministère entend modifier le règlement de manière à :
 - **doubler la période d'annonce des biens excédentaires**, la faisant passer de 90 à 180 jours, pour donner aux entités publiques listées 90 jours pour manifester leur intérêt et 90 autres jours pour présenter une offre;
 - **allonger la liste des entités publiques** devant être avisées de l'aliénation d'un bien excédentaire pour qu'elle englobe les organismes des Premières Nations et des Métis;
 - faire en sorte que la vente d'un bien d'un conseil à un autre se fasse à la **juste valeur marchande**;
 - établir un **prix maximal** pour la location d'une école d'un conseil à un autre.
- Le Ministère fournira de plus amples renseignements sur ces changements dans une autre note de service qui sera publiée plus tard au printemps.

Programmes de financement des immobilisations

Programme d'immobilisations prioritaires

- Le Programme d'immobilisations prioritaires finance les projets d'immobilisations des écoles visant à :
 - remédier au manque de places;
 - remplacer les installations en mauvais état;
 - regrouper les installations sous-utilisées;
 - fournir des locaux aux ayants droit à l'éducation en français dans des régions de la province où les services sont insuffisants.
- Depuis 2011, le Ministère a alloué plus de 2,4 M\$ à des projets d'immobilisations.
- Il prévoit entamer le prochain cycle du Programme en mai 2016.

Programme de financement des immobilisations pour le regroupement scolaire (FIRS)

- Le Ministère a mis en place le Programme FIRS, un des piliers de la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires, pour aider davantage les conseils à gérer leur capacité excédentaire et à ajuster la taille de leurs immobilisations selon leurs besoins.
- Au cours de la première année du Programme, 31 projets d'immobilisations ont été financés, pour un total approximatif de 150 M\$.
- Le Ministère prévoit annoncer le deuxième cycle de financement de projets au printemps 2016.

Programmes de financement des immobilisations (suite)

Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles

- Pour 2016-2017, les conseils scolaires recevront 500 M\$ au titre de l'Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles pour rattraper l'important retard dans les travaux de réfection des écoles.

Programme Capacité de planification des immobilisations (CPI)

- Le Ministère a récemment communiqué les détails du programme CPI 2015-2016 et 2016-2017.
- Ce programme aide les conseils scolaires à entreprendre de nouvelles activités de planification des immobilisations en vue d'optimiser l'utilisation des installations scolaires.
- Le financement se divise désormais en deux programmes :
 1. Renforcement des capacités et gestion des données (7,7 M\$ par an)
 2. Aide pour l'utilisation conjointe des installations scolaires (600 000 \$ par an)

4. Suivi de l'évolution des coûts

Suivi de l'évolution des coûts

- La province continue d'aider les conseils scolaires à offrir une aide financière pour les frais de services publics et le transport d'élèves : elle lui a versé plus de 180 M\$ supplémentaires ces cinq dernières années.
- En 2016-2017, le gouvernement prévoit continuer d'investir dans ce domaine en injectant 33,6 M\$ supplémentaires.

Transport des élèves

- Le financement pour le transport des élèves sera majoré de 2 % afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des coûts.
 - À l'instar des années précédentes, cette majoration sera déduite des surplus dans le budget de transport.

Électricité et autres services publics

- Le repère de la portion de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles qui n'est pas liée au personnel sera à nouveau majoré de 2 % afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des dépenses associées aux services publics.
 - Le Ministère augmentera de 3,5 % le coût repère pour l'électricité en se fondant sur le plus récent Plan énergétique à long terme du ministère de l'Énergie.

5. Responsabilité

Responsabilité de conformité

Respect de l'effectif des classes de maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et du cycle primaire

- Comme le prévoyait l'annonce des SBE de l'an dernier, le Ministère prendra des mesures pour s'assurer que les dispositions du [Règlement de l'Ontario 132/12 \(Effectif des classes\)](#) sur les classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein et les classes du cycle primaire sont respectées.
 - Les conseils scolaires qui ne respectent pas ces dispositions en seront avisés et devront, dans un premier temps, soumettre un plan de conformité sur l'effectif des classes.
 - S'ils ne remédient pas à la situation, des réductions seront appliquées à l'enveloppe des SBE pour l'administration et la gestion des conseils scolaires. Elles s'appliqueront à partir de la deuxième année de non-conformité, à hauteur de 1 %, et augmenteront par la suite si rien ne change.
 - En tout temps, un conseil scolaire qui ne fournit pas au Ministère avant la date limite fixée (en octobre) ses renseignements relatifs à l'effectif des classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein et du cycle primaire se verra immédiatement imposer des retenues équivalant à 50 % des versements mensuels qu'il reçoit du Ministère.
 - De plus amples renseignements sur l'effectif des classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein et du cycle primaire 2015-2016 sont à venir dans les prochains mois, et le Ministère avisera les conseils scolaires qui ne sont pas conformes.

Responsabilité de conformité (suite)

Respect des enveloppes de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

- L'an passé, le Ministère a informé les conseils de son intention de vérifier en 2015-2016 s'ils se plient aux dispositions sur les enveloppes de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.
- À la suite des négociations collectives, il se peut que les conseils scolaires aient à assumer des frais extraordinaires en 2015-2016; le contrôle de la conformité est donc reporté à l'année 2016-2017.

Responsabilité de rationaliser le versement des autres paiements de transferts

Transfert de programmes des Subventions APE aux SBE

- Afin de mieux doser les exigences en matière de rapports tout en continuant d'appuyer ses objectifs et priorités clés, le Ministère transfèrera plusieurs programmes des Subventions APE aux SBE en 2016-2017, en plus du financement destiné aux plans d'action des conseils pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
 - Les fonds destinés au **personnel de bibliothèque**, qui devraient s'élever à 10 M\$ en 2016-2017, et à **l'enseignement de plein air**, qui devraient eux s'élever à 17 M\$, seront versés dans le cadre de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage.
 - Le financement de **l'initiative des plans de développement de la capacité locale de Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves**, qui devrait atteindre 3,2 M\$ en 2016-2017, et celui destiné à **l'apprentissage et à l'enseignement assistés par la technologie**, qui devraient s'élever à 7,6 M\$ en 2016-2017, seront versés dans le cadre de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.

Subventions pour d'autres programmes d'enseignement (Subventions APE)

- Le gouvernement continuera de soutenir d'autres initiatives éducatives qui permettent d'améliorer la réussite des élèves grâce à des investissements ne faisant pas partie des SBE.
 - Comme l'an dernier, le Ministère publiera une note de service aujourd'hui pour informer les conseils des allocations pour l'année scolaire 2016-2017.
 - Il confirme qu'il accordera 100 M\$ dans le but de soutenir les initiatives prioritaires en matière d'éducation pour l'année 2016-2017.
 - De même, plus tard ce printemps, il annoncera dans une autre note de service le financement accordé dans le cadre de la nouvelle stratégie de mathématiques.

6. Mise en œuvre continue

Mise en œuvre continue

En 2016-2017, le Ministère continuera la mise en œuvre de réformes entamées au cours des années passées.

Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires

- L'année à venir (2016-2017) constitue la deuxième année de la mise en œuvre triennale de la Stratégie, lancée en 2015-2016 pour favoriser la gestion des installations scolaires sous-utilisées.

Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

- En 2014-2015, à la suite de vastes consultations avec des intervenantes et intervenants, notamment le Groupe de travail sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, le Ministère a amorcé la mise en œuvre quadriennale d'un nouveau modèle de financement de l'Allocation au titre du volet Besoins élevés, qui s'appellera dorénavant l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.

Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

- L'année à venir (2016-2017) est la troisième d'un plan de quatre ans pour la mise en œuvre de la nouvelle méthode de répartition recommandée par le Groupe consultatif de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires. La nouvelle méthode sera entièrement instaurée en 2017-2018.

Ressources

- Le Ministère publiera les documents suivants sur son site Web (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/funding.html>) :
 - *Note de service B06 – Changements aux Subventions pour les besoins des élèves 2015-2016 et 2016-2017*
 - *Note de service B07 – Financement des programmes d'enseignement pour l'année scolaire 2015-2016 – Subventions APE*
 - *Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2016-2017*
 - *Document technique 2016-2017*
 - *Financement de l'éducation 2016-2017 : Sommaire des discussions*
 - *Financement de l'éducation 2016-2017 : Guide sur les Subventions pour les besoins des élèves*
 - *Financement de l'éducation 2016-2017 : Guide sur la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté*

Questions?

fpbd-dpfo@ontario.ca

MERCI